Plan de situation DEPARTEMENT DE L'EURE Géomètre Architecte fano iattino N° nat 082469 SIREN 812 664 787 **IÉO**SE LA HAYE MALHERBE LEGENDE TOPO : Bouche à clé Stefa Borgia 27400 LOUVIERS : Bord de chauss Plan de Vente Provisoire : Regard Eaux Usées Tél: 02 32 40 05 13 bgnstefano.archi@gmail.com +33 (0)6 31 69 64 61 · Regard Faux Pluviales Lot n°: 11 : Chambre france télécon Bureau d'études V.R.D Maître d'ouvrage : Signalisation routière **SODEREF** Référence cadastrale : ZB n°XX : Haut de Talus : Pied de Talus : Eclairage public Le Chêne Jaunet Surface plancher: 250 m² : Débord de Toit courbe de niveau terrain naturel avant travaux. (rattaché au NGF 54 rue Général de Gaulle soderef 27340 PONT DE L'ARCHE Echelle: 1/250 LE CHÊNE JAUNET ① 02.35.23.26.56 Tél: 02 32 71 01 09 Date de publication : 23 août 2022 d'aménager · Grille et avaloir EP S = 500Support électrique : Arbre Résineux Support france tél 🖀 🦲 : Arbre Feuillu, arbuste feuillu •124.45 : Coffret électrique · Coffret Gaz S = 549rLEGENDE VOIRIE ET ACCES : Altitude projet =500nVoie mixte en enrobe et non clos réservé aux entrées charretières (privatives à chaque lot) faites en béton désactivé (aménagé à la charge de l'acquéreur) : Accès (emplacement fixe) S = 544m² Place de parking perméable LEGENDE RESEAUX: Coffret de coupure sur socle Coffret de comptage électrique sur socle de type "CIBE" Regard de branchement télécom (tampon béton) Regard pour compteur d'eau Regard de branchement eaux usées $S = 544m^2$ LEGENDE TRAITEMENT LIMITES ET ESPACES VERTS: : Plantation d'une haie sur les limites des lots à la charge des acquéreurs (cf. règlement écrit PA.10.1) : Plantation d'une haie sur les limites des lots le long des voiries et des entrées charretières. A charge acquéreur (cf. règlement écrit PA.10.1) : Plantation d'une haie sur les limites des lots le long des voiries et des entrées charretières. A charge aménageur (cf. règlement écrit PA.10.1) : Plantations de massifs de plantes vivaces rustiques et/ou arbustes (à la charge de l'aménageur) : Arbres à planter à la charge de l'aménageur LEGENDE REGLEMENTAIRE: Nota*** : Les positions des réseaux et des branchements sont données à titre indicatif : Plans de vente provisoire en attente du bornage périmétrique, et du bornage des lots : Zone constructible si les constructions sont conformes aux dispositions du règlement du PLUiH et pourront être modifiées au cours des travaux. Celles-ci devront donc être contrôlées : Il est recommandé aux futurs acquéreurs de faire réaliser une étude géotechnique spécifiques sur le

terrain afin de définir l'adaptation au sol de leur construction (fondations).

Nota** : Les altimétries de la future voirie et les seuils d'entrée sont donnés à titre indicatifs et pourront être modifiés au cours des travaux. Ils devront être contrôlés après travaux.

lors de la construction.